

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 PP 13 BSPP - Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police relatif à l'acquisition d'une solution logicielle pour la plateforme d'appels unifiée (PFAU).

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 7 mars 2016, par lequel le Préfet de police soumet à son approbation la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition d'une solution logicielle pour la plateforme d'appels unifiée (PFAU) mise en œuvre par la Préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition d'une solution logicielle pour la plateforme d'appels unifiée (PFAU) mise en œuvre par la Préfecture de police.

Article 2 : Le Préfet de police est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : Les dépenses relevant du budget spécial de la Préfecture de police seront imputées aux exercices 2016 et suivants :

à la section d'investissement :

- Chapitre 901, article 901-1312, comptes nature 2051, 2183, 2188,

à la section fonctionnement :

- Chapitre 921, article 921-1312 comptes nature 6156, 6064 et 60632.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO